

Réponse du Conseil administratif à la motion du 23 mars 2010 de Mmes Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Sandrine Burger et M. Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 23 mars 2010, intitulée: «Rue de Saint-Jean: protégeons vraiment les cyclistes».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que depuis plusieurs mois l'encorbellement sur les voies CFF, situé entre le pont des Délices et la rue de Sous-Terre, est fermé;
- que sur cet encorbellement se trouvaient un trottoir et une piste cyclable;

(...),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place, urgemment, un cheminement cyclable direct et sécurisé dans la montée de la rue de Saint-Jean situé entre le pont des Délices et la rue de Sous-Terre.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le cheminement en question, propriété de la Ville de Genève, est fermé à toute circulation cycliste et piétonne, depuis le 27 novembre 2009, suite à la dernière inspection de l'ouvrage en encorbellement.

En effet, les dégradations constatées sur sa structure porteuse induisent des risques aux convois CFF, circulant en contrebas. L'état d'avancement des dégradations ne permet pas de renforcer l'ouvrage. Il s'agit donc d'entreprendre une démolition et une reconstruction à l'identique de cet objet.

A la suite de plusieurs demandes du département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève à la Direction générale de la mobilité, celle-ci a proposé de sacrifier la bande cyclable descendante, au profit d'une nouvelle bande montante, sans suppression de voies de circulation.

Cette mesure sera mise en place le 26 juin et demeurera jusqu'à l'ouverture du chantier de démolition et de reconstruction.

Dès le démarrage des travaux, une emprise supplémentaire de chantier nécessitera de condamner une voie de circulation. En conséquence, des études de trafic sont menées afin d'adapter la programmation de plusieurs carrefours à feux, en tenant compte des besoins de l'ensemble des usagers.

A la fin des travaux, et lors de la mise en service du nouvel encorbellement, la piste cyclable et le cheminement piéton reprendront place sur ce nouvel ouvrage et les voies de circulation seront restituées conformément à la situation initiale.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 30 juin 2010.